

DÉPARTEMENT  
SEINE ET MARNE  
ARRONDISSEMENT  
PROVINS

MAIRIE  
Chalautre le Petite



Délibération N° 02- 2022-

Membres  
En exercice : 12  
Présents : 11  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation

27/03/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, légalement convoqué, se sont réunis, dans la salle des fêtes de la commune, sous la Présidence de Madame Chantal BELLACHE, Maire.

**Étaient présents :** Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Denis GRANDET, M. Jérôme MILLET, les Conseillers M. David DUBOIS, Mme Marina GALLAY, M. Siegfried HUCK, Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES,

**Absents et excusés:** Mme ROLLET Marie-Christine

Mme Marie-Christine ROLLET, a donné pouvoir à Madame Fanny DA MOTA.

Monsieur Jean-Marie FONTAINE a été élu secrétaire de séance

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF  
EXERCICE 2021- BUDGET COMMUNE**

RF  
SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/04/2022  
077-217700731-20220407-DE\_002\_2022-DE

Le Conseil Municipal,

L'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Entendu l'exposé de madame le maire du compte administratif de l'exercice 2021.

Considérant que Chantal BELLACHE, le maire s'est retirée pour laisser à Monsieur Jean-Marie FONTAINE, adjoint au maire délégué aux finances, le vote du compte administratif.

**Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	172 923.85			132 766.53	172 923.85	132 766.53
Opérations exercice	101 685.50	292 519.93	443 395.61	513 564.05	545 081.11	806 083.98
<b>Total</b>	<b>274 609.35</b>	<b>292 519.93</b>	<b>443 395.61</b>	<b>646 330.58</b>	<b>718 004.96</b>	<b>938 850.51</b>
Résultat de clôture		17 910.58		202 934.97		220 845.55
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>17 910.58</b>		<b>202 934.97</b>		<b>220 845.55</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>17 910.58</b>		<b>202 934.97</b>		<b>220 845.55</b>

- **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- **Vote** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Le Comptable Publique du SGC PROVINS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres présents, pour extrait conforme au registre,

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2022 077-217700731-20220407-DE_002_2022-DE

Chalautre la petite le 7 avril 2022

Le Maire  
  
Chantal BELLACHE